

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 26 novembre 2019

<u>Présents :</u>	M.	Sébastien DOSE
	M.	Jean-François GRANDBASTIEN
	M.	Dominique GRANDIEU
	M.	Philippe HALLIER
	MME	Renée HENRY
	M.	Jean-Pierre HUET
	M.	Antony KUHN
	M.	Denis MACHADO
	M.	Jean-Jacques MAXANT
	M.	Laurent TROGRIC
	M.	Bernard VERGANCE
<u>Absents représentés</u>	MME	Martine SCHREIBER à M. VERGANCE
<u>Excusés :</u>	MME	Odile BEGORRE-MAIRE
	M.	Denis BERGEROT
	MME	Jeannine DOUGOUD
	MME	Martine DROUOT
	M.	Sébastien POINT

N°01 – DB du 26/11/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

Groupement de commandes pour l'achat de prestations d'assurances
Autorisation de signer

Le Bassin de Pompey a procédé au renouvellement du marché d'assurances pour couvrir ses besoins ainsi que ceux des communes membres qui ont adhéré au groupement. Un groupement de commandes permet de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur.

Il s'agit du premier groupement de commandes renouvelé par la plateforme d'achat mutualisé depuis sa création en octobre 2015. Le marché en cours détenu par la SMACL, qui a démarré en janvier 2017 et s'achèvera le 31 décembre 2019, avait permis un gain de 150 000 € TTC sur 3 ans, répartis sur les 8 membres du groupement.

Désormais, le présent groupement de commandes rassemble 11 membres, 3 de plus que le précédent, à savoir : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Faulx, Lay-St-Christophe, Malleloy, Marbache, Millery, Montenois, Pompey, Saizerais et le Syndicat des Eaux et d'Assainissement du Bassin de Pompey et de l'Obrion-Moselle (SEA).

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a été désignée comme coordonnateur du groupement pour l'ensemble de la procédure de passation des marchés, leur signature et leur notification. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'occupera ensuite de la bonne exécution des marchés relevant de sa compétence.

Préalablement à la publication, le contenu du marché d'assurances a été discuté avec les communes et l'Assistance à Maitrise d'ouvrage (AMOA) en ce qui concerne notamment les Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) et les variantes relatives au choix du montant des franchises. L'AMOA a eu pour mission de préparer

le Dossier de Consultation des Entreprises, dans le cadre défini par le coordonnateur, et d'analyser les offres.

Il assurera un suivi et dispensera des conseils lors de l'exécution des contrats.

Le marché débutera au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans (préavis de résiliation de 6 mois). Des séances de prises en main des outils de déclaration en ligne des sinistres seront organisées avec chaque assureur.

Lors de sa séance du 5 novembre 2019, la commission d'appel d'offres du groupement de commande a décidé d'attribuer les lots de la manière suivante :

Allotissement	Assureurs retenus	Offres choisies	Montants TTC
Lot 1 : Responsabilité civile	PNAS (courtier) / AREAS (assureur)	Responsabilité Civile + PSE 1 Responsabilité Civile atteinte à l'environnement (pour Bassin de Pompey uniquement)	72 687,27 €
Lot 2 : Véhicules à moteur	ASTER (courtier) / BALCIA (assureur)	Offre de base assurance Véhicules à Moteurs + Auto collaborateurs + PSE 1 Bris de machine (pour Bassin de Pompey, Bouxières-aux-Dames, Marbache et Pompey)	89 993,85 €
Lot 3 : Dommage aux biens	SMACL	Offre de base assurance Dommages aux Biens + Tous risques objets manifestations	159 892,29 €
Lot 4 : Protection fonctionnelle	SMACL	Protection fonctionnelle	5 313,96 €
Lot 5 : Protection juridique	SOFAXIS (courtier) / SHAM (assureur)	Protection juridique	26 456,40 €

Le détail des montants des primes d'assurances par lots et par communes ainsi que les montants de franchises et garanties sont repris en annexe.

Une analyse fine de l'évolution financière est en cours. Les premiers éléments permettent d'afficher des gains à hauteur de 11% pour un montant d'environ 55 000 € TTC sur 3 ans. De plus, ces gains s'intègrent dans un contexte où 3 membres supplémentaires ont rejoint le groupement et où la franchise des dommages aux biens a été diminuée de 200 € (de 1 000 € à 800 €).

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 5 novembre 2019,

Le Bureau Délibératif, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer les marchés de prestations d'assurances de la manière suivante :

- Lot 1 : Responsabilité civile : PNAS (courtier) / AREAS (assureur) pour un montant de 72 687,27 €.
- Lot 2 : Véhicules à moteur : ASTER (courtier) / BALCIA (assureur) pour un montant de 89 993,85 €.
- Lot 3 : Dommages aux biens : SMACL pour un montant de 159 892,29 €.
- Lot 4 : Protection fonctionnelle : SMACL pour un montant de 5 313,96 €.
- Lot 5 : Protection juridique : SOFAXIS (courtier) / SHAM (assureur) pour un montant de 26 456,40 €.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC